



Ville d'Esch-sur-Alzette
Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
11.06.2009

Date de la convocation des conseillers:
11.06.2009

point de l'ordre du jour :
19C

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 juin 2009

Présents: Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Becker, et Baum, conseillers,
Limpach Marc, secrétaire communal faisant fonction,
Absents : Mutsch, bourgmestre, Maroldt, Hannen, Wohlfarth et Weidig conseillers
Clement Jeannot, secrétaire communal,

Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Alain Dreis, allocation d'une prime d'astreinte fixe

Considérant que le collège échevinal a appelé Monsieur Alain Dreis, né le 25 mai 1963, fonctionnaire-artisan au département des services industriels, à remplir, outre les tâches qui lui incombent principalement, celle du concierge de la station de pompage sise à Esch-sur-Alzette, quartier,

Considérant que l'intéressé occupe le logement de service du bâtiment en question,

Vu l'article 19 sub 4) du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, etc., à ceux des fonctionnaires de l'Etat qui stipule qu'une prime d'astreinte peut être allouée par le conseil communal, sous l'approbation du ministre de l'Intérieur, aux fonctionnaires des sept grades inférieurs chargés du service de concierge, impliquant la surveillance dans les bâtiments communaux,

Considérant qu'une prime d'astreinte fixe peut donc être allouée au sieur Alain Dreis,

Considérant qu'il y a lieu de fixer avec effet au 1^{er} juillet 2009 la prime d'astreinte à 22 points indiciaires,

Considérant que la prime d'astreinte fixe est à liquider mensuellement,

Vu l'avis de la commission du personnel du 15 juin 2009,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après délibération

d é c i d e
à l'unanimité

d'allouer avec effet au 1^{er} juillet 2009 une prime d'astreinte fixe s'élevant à 22 points indiciaires à Monsieur Alain Dreis, préqualifié.

Le paiement de la prime se fera mensuellement.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

- 1 JUIL, 2009

Le Bourgmestre,